

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2013

Etaient présents :

MM. PLOT.MOREAU.Mme GILBERT.M.ETOURMY.Mme ROINARD.MM.JEUNE.ROUSSELET.CERBELAUD.
Mme COLLOT.M.DINALLE.Mme FOQUENET.MM.FROISSARD.GUILLET.LEGUE.Mme LEHAY. MM. PINIAU.
Mme RICHERT

Absents excusés et représentés :

Mme AUBERT un pouvoir à Mme GILBERT
M. De PANAFIEU un pouvoir à M. JEUNE
Mme THIBEAULT un pouvoir à M. MOREAU

Absent excusé non représenté :

M. PROUST

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2013

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'EAUX USEES RUE DES RIVAUDERIES : CHOIX DES ENTREPRISES

Le Cabinet ARTELIA a été missionné pour établir le projet de travaux d'assainissement « Rue des Rivauderries »

Une consultation a été lancée le 4 octobre 2013.

La publication a été faite sur le portail sarthe-marchespublics.fr le 4.10.2013 et dans le Journal Ouest-France le 8.10.2013

La date limite de remise des offres était fixée au 4.11.2013 à 12 heures ; 12 plis ont été reçus.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, le Conseil Municipal, par 20 voix « Pour » décide de retenir les offres mieux disantes, à savoir :

N°LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE	TOTAL HT
1	Postes de refoulements et canalisations	BEZIER TP	179 777.15 €
2	Contrôle qualité d'exécution des ouvrages	VEOLIA	3 844.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés correspondants.
Les crédits sont inscrits au budget primitif 2014.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES : convention avec le Conseil Général

Le Département doit réaliser le renforcement du réseau électrique Rues Emmanuel de Rougé, Emile Péneaud, Abbé Louis Chevallier, de Morannes et Place de la Fleurenterie, chemin du Cimetière, rues de Sablé et des Rivauderries. Compte tenu du caractère urbanisé de la zone d'intervention, la mise en réseau souterrain est envisagée.

Le coût de l'intervention sur les réseaux téléphoniques est estimé par France Télécom à 60 000 € HT.

80% sont à la charge de la collectivité. Ces travaux impliqueront également des travaux d'éclairage public à la charge de la collectivité ; une estimation va être demandée par la Commune.

Le Conseil Municipal décidera lors de la prochaine réunion de réaliser ou non ces travaux.

SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Avenant n° 1 Marché GT Canalisations

Par délibération en date du 20 juin 2013, le Conseil Municipal a validé le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Commune.

L'entreprise GT Canalisations a été retenue pour un montant de 727 364 € HT.

Des modifications et adaptations pour le raccordement de l'interconnexion sur le réservoir de la Grenonnière étant nécessaires, l'entreprise GT CANA a été établi un avenant s'élevant à 13 541 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant portant le nouveau montant du marché de travaux à 740 905 € HT.

Compte-tenu des travaux objet du présent avenant, il est convenu d'ajouter un délai complémentaire de réalisation des travaux, de 6 semaines.

Les crédits seront inscrits au budget du service d'eau.

TARIFS SURTAXE ASSAINISSEMENT 2014

Les tarifs actuels sont reconduits.

Abonnement annuel (prime fixe) : 11 € HT

Consommation inférieure à 10 000 m³ : 0.75 €/m³

Consommation supérieure à 10 000 m³ : 0.70 €/m³

REGIME DE TVA APPLICABLE AU CONTRAT D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

Un contrat d'affermage pour le service d'assainissement de notre Commune a été signé le 1^{er} janvier 2003, pour une durée de 12 ans, avec la Cie Fermière des Services Publics.

Ce contrat arrivant à son terme le 1^{er} décembre 2015, le Conseil Municipal décide d'écartier l'assujettissement à la TVA des redevances d'affermage de mise à disposition des équipements, versées par le délégataire.

TARIFS ANNEE 2014

Les tarifs suivants sont actualisés de 2% : concessions cimetière, droits de place, location grand barnum, location foyer communal, location salle de sports, publicité agenda municipal pour 2014, camping, piscine, jetons bascule publique, régie jetons et carte magnétique salle de sports, participation pour assainissement collectif.

Les tarifs photocopies, columbarium, recettes bibliothèque municipale sont inchangés ; suppression du tarif fourniture pour travaux privés de voirie.

Tous ces tarifs seront mis en ligne sur le site précigne.fr

En ce qui concerne le tarif location de la salle des fêtes, une étude est demandée sur le coût de fonctionnement de la salle notamment les frais de chauffage ; il sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE ANNEE 2014

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 DU 26 JANVIER 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer,

après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire, le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2014, les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'accès	Nbre d'agent(s) promouvables(s)	Ratios (% ou fraction)	Nbre d'agent (s) promu(s)
Attaché principal	Directeur	1	100 %	1 (15 voix Pour – 5 Abstentions)

Agent spécialisé écoles maternelle 2 ^{ème} classe	Agent spécialisé Principal écoles maternelle 1 ^{ère} classe	1	100 %	1 (17 voix Pour – 3 Abstentions)
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	50%	1 agent n°1 sur le tableau (16 voix Pour – 4 Abstentions) agent n° 2 sur le tableau (8 Abstentions – 9 Contre – 3 Pour)
Agent spécialisé écoles maternelle de 1 ^{ère} classe	Agent spécialisé Principal écoles Maternelle 2 ^{ème} classe	1	100%	1 (16 voix Pour – 4 Abstentions)

INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE D'UN AGENT

A la suite de la demande de M. Xavier DENIS, adjoint technique 2^{ème} classe, de démissionner de son poste de la fonction publique territoriale pour mener un nouveau projet professionnel, le Maire a accepté cette démission qui prendra effet au 31 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix « contre » et 2 « abstentions » décide qu'aucune indemnité de départ volontaire ne lui sera versée.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : vendredi 17 janvier 2014 à 20 heures